



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-29) AVENANT NUMERO 4 A LA CONVENTION
D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
D'ILE- DE-FRANCE (EPFIF)

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6954H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'expropriation ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 créant l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 février 2009 approuvant la convention d'intervention foncière « dite de veille foncière » proposée par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2010 approuvant l'avenant numéro 1 à cette convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013 approuvant l'avenant numéro 2 à cette convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016 approuvant l'avenant numéro 3 à cette convention ;

Considérant l'intérêt de la Ville d'adapter la convention d'intervention foncière à l'augmentation des projets immobiliers qui s'inscrivent dans ses objectifs en matière de réalisation de logements sociaux ;

Considérant le projet d'avenant numéro 4 ayant pour objet la modification de l'article relatif à la modification de l'enveloppe financière ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

D É L I B È R E

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191218-lmc1H6954H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019 Date de Publication : 20/12/2019

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'avenant numéro 4 à la convention d'intervention foncière proposée par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé